



*Liberté • Egalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE  
HAUTS-DE-FRANCE  
DE L'INSPECTION GENERALE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La Présidente  
de la mission régionale  
d'autorité environnementale  
Hauts-de-France

à

Courriel : [ae-iddee.dreal-hdf@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ae-iddee.dreal-hdf@developpement-durable.gouv.fr)

Monsieur le Président de la  
Communauté de communes du  
Pays de Mormal  
59530 Le Quesnoy

( [s.delcroix@cc-  
paysdemormal.fr](mailto:s.delcroix@cc-paysdemormal.fr) )

Lille, le 4 octobre 2022

Objet : Saisine de l'autorité environnementale sur l'évaluation environnementale du  
PLUi de la CCPM, commune de Hon-Hergies (59)  
N° d'enregistrement Garance : 2022-6323

Monsieur le Président,

Vous avez saisi le 30 juin 2022 l'autorité environnementale pour avis sur le projet de  
document d'urbanisme cité en objet.

Aucun avis de l'autorité environnementale n'ayant été formellement produit dans le  
délai réglementaire, le présent courrier vous informe de l'absence d'observation de  
l'autorité environnementale sur le projet. Il devra être joint au dossier d'enquête  
publique.

Cette information sera publiée sur le site internet de la MRAe Hauts-de-France.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération  
distinguée.

La Présidente  
de la mission régionale d'autorité environnementale  
Hauts-de-France,

Patricia Corrèze-Lénée

Copies : Préfecture du Nord - DREAL Hauts-de-France